

Gest'Alpe INFO

Coédition : Prométerre et Service de l'agriculture

Edito

UNE CONVENTION CANTONALE UNIQUE EN FAVEUR DES ALPAGES

Le Canton, la Société vaudoise d'économie alpestre (SVEA) et Prométerre ont signé une convention unique qui définit le financement et les prestations dans les domaines de la promotion des alpages et de la formation continue des professionnels. Ce regroupement simplifiera le suivi cantonal des actions contribuant à une bonne gestion des alpages. Reprenant le nom de Gest'Alpe, cette convention remplacera en 2009 les accords actuels du Canton avec Prométerre et avec la SVEA.

A l'occasion de la 4e Journée des alpages du Jura vaudois, qui se tenait le samedi 13 septembre sur l'alpage des Petites Fauconnières sur la commune de Provence, le Canton a signé une convention unique avec la Société vaudoise d'économie alpestre et Prométerre. Cette convention définit le financement accordé par le Canton en échange des prestations assurées par les deux partenaires en faveur de l'économie alpestre. Prométerre assure la formation continue et la diffusion d'informations auprès des exploitants d'alpages afin d'optimiser les pratiques. La SVEA contribue à la bonne tenue des pâturages et des chalets de ses membres (amodiataires et propriétaires), tout comme à la promotion des

produits et de la vie des alpages auprès du grand public.

Ces deux organismes travaillent déjà ensemble dans de nombreux domaines. Ils organisent ainsi conjointement le Salon des alpages et, comme cette année, les Journées des alpages du Jura vaudois. Ces manifestations sont l'occasion pour les professionnels à la fois de rencontrer le public pour mieux lui faire découvrir leurs produits et le monde des alpages et de se rassembler entre exploitants pour échanger des expériences et bénéficier de formations et d'informations utiles à leur activité.

Cette nouvelle convention unique, sous le label Gest'Alpe, pérennise cette collaboration entre des partenaires qui œuvrent de concert, simplifie le dispositif et son suivi et souligne l'intérêt du Canton pour l'économie alpestre. Elle entrera en vigueur en 2009,

A l'origine, le nom de Gest'Alpe a désigné un groupe de travail fondé en 1989 à l'initiative du Canton pour améliorer la gestion des alpages en relation avec la protection des eaux souterraines. Ce groupe de travail s'est attaché à développer la formation continue des exploitants à travers un contrat de prestations conclu en 1997 avec Prométerre. Cette activité s'est naturellement associée à la promotion de l'économie alpestre assurée de longue date par la SVEA.

ALPAGES : UNE SAISON CHASSE L'AUTRE ! CONTRIBUTIONS D'ESTIVAGE 2009

La saison d'estivage 2008 étant à peine terminée que déjà les préoccupations vont bon train pour l'été prochain. La raison : les nouvelles dispositions de l'ordonnance sur les contributions d'estivage qui entreront en vigueur dès le 1er janvier 2009.

Si les contributions d'estivage passeront globalement de Fr. 90 mio. à Fr. 100 mio., soit une augmentation de Fr. 20.-/PN, d'autres nouveautés, moins réjouissantes celles-là, viendront modifier sensiblement la donne.

Hormis la question de la limitation des fourrages et des concentrés qui a déjà passablement secoué l'opinion, les quelques points suivants méritent de s'y attarder, car loin d'être anodins.

Charge insuffisante

Dans de nombreux pâturages, les effectifs ont tendance à diminuer, ce qui facilite l'embroussaillage et le retour de la forêt. Selon les directives en matière d'estivage, les alpages doivent être pro-

tégés contre ce phénomène. La lutte devient extrêmement difficile passé un certain stade d'envahissement. Paradoxe à ce problème : une nouvelle charge usuelle sera fixée si durant trois années consécutives, la charge en bétail est inférieure à 75% de la charge usuelle.

Plantes indésirables

Les plantes indésirables telles que le rumex, le chardon des champs, le vértre blanc, le séneçon jacobée et le séneçon des Alpes sont nommément citées dans l'ordonnance et doivent par conséquent être combattues. Si le traitement plante par plante reste possible sans autorisation, des traitements de surface sont soumis à autorisation et peuvent uniquement s'effectuer dans le cadre d'un plan d'assainissement global.

Fumure

Dorénavant tout apport d'engrais ne provenant pas de l'alpage, y compris le fumier de l'exploitation de base n'est plus possible sans autorisation du service cantonal compétent. De plus amples informations sur les démarches nécessaires pour l'obtention d'autorisations seront diffusées dans le courant du printemps 2009.



Erosion

L'érosion qui pourrait être due à une mauvaise utilisation des alpages peut générer des problèmes importants, tels des glissements de terrains. Des zones menacées par ce phénomène doivent être protégées. L'absence de lutte contre l'érosion peut entraîner une diminution des contributions d'estivage allant jusqu'à 10%.

Détention des porcs

Les alpages qui ne fabriquent pas de fromage, respectivement qui ne détiennent pas de vaches laitières ne sont pas autorisés à garder plus de deux porcs pour

l'auto-alimentation. En cas de fabrication, il y a la possibilité de garder un porc par vache, voire deux si le lait est centrifugé.

Produits avec désignation alpage

L'ordonnance du 8 novembre 2006 sur les désignations « montagne » et « alpage » est modifiée de manière à ce que les produits agricoles avec dénomination « alpage » respectent l'ordonnance sur les contributions d'estivage et en particulier son art.17 définissant les apports d'aliments pour les animaux.

Jean-François Dupertuis 🏠

Formation

4^E JOURNÉE DES ALPAGES DU JURA VAUDOIS AUX PETITES FAUCONNIÈRES (PROVENCE)

Les météorologues nous annonçaient un temps instable et ils ne se sont pas trompés. Ce samedi du 13 septembre 2008 a été marqué par un temps exécrable : pluie, brouillard et froidure ; de quoi décourager les visiteurs voulant passer un moment sur les pâturages jurassiens. Pourtant 300 personnes, principalement du monde rural, ont fait le déplacement et ont pu visiter les stands d'informations, de présentations et les démonstrations.

Les étables, aménagées de manière admirable en buvette par le tenancier, Pierre-Alain Erb, ont permis de se tenir au chaud un moment pour déguster le repas de midi ou la fondue du soir et apprécier les différentes animations prévues pour la journée : yodleurs de St-Croix, sonneurs de cloches du Val de Travers, cors des alpes de Valangin ou la musique champêtre du Trio Willi.



La partie officielle durant laquelle la nouvelle convention Gest'Alpe a été signée (voir édito) a eu lieu avant le repas de midi.

Le thème de la journée était « alpages et tourisme », avec des activités formatives en partie destinées à un public non-agricole ; malheureusement peu de touristes ont bravé le mauvais temps. Les démonstrations sur le comportement et l'approche de différentes catégories d'animaux - vaches laitières, vaches allaitantes, génisses et chevaux - auraient dû être les moments phares de la journée. Malgré les mauvaises conditions, elles ont tout de même eu lieu, mais devant un public trop restreint ; Etienne Junod du SPAA et Serge Bonardo, conseiller équin

ont commenté les réactions des animaux à leur approche.

Sous des cantines et tentes, ou même à l'extérieur, les visiteurs ont pu s'informer, discuter auprès des personnes tenant des stands :

- Prévention des accidents et règle de conduite du promeneur
- Diverses Ass. Touristiques vaudoises : AVTP, VTT, Office du tourisme de St.Croix
- Ass. Suisse de randonnée équestre
- Faune et flore du Jura en passant par les plantes néophytes
- Collection remarquable de sonnailles
- Matériel de contention et de clôtures par Swisscloture
- Traitement de l'eau sur l'alpage
- CD des photos jurassiennes de M. Bachmann

- Produits du terroir : Saveurs du Jura Vaudois et fromagerie de Provence
- Des artisans travaillant le bois, le cuir, le fer ou autres matériaux
- Présentation de l'estivage des Petites Fauconnières.

La bonne collaboration entretenue durant toute la préparation avec le tenancier, le syndicat d'alpage de Vuarrens (amodiataire), la Commune d'Orges (propriétaire) et tous les autres partenaires a permis au comité d'organisation de bien gérer cette journée. Nous les remercions spécialement.

Les organisateurs, soit Prométerre et la Société vaudoise d'économie alpestre sont prêts à mettre sur pied une cinquième édition de JAJV en 2010.

Guy Reymond 🏔️

Actualités

RESTAURATION D'UN MUR EN PIERRES SÈCHES, AU PAYS-D'ENHAUT.

Pro Natura a entrepris le projet de restaurer un ancien mur en pierres sèches séparant les alpages de Seron et du Toumalay, sur la commune de Château-d'Œx. Avec l'ambition de reconstruire 460 mètres de cet ancien mur sur

6 ans, les travaux ont commencé l'été 2008, avec la participation d'un spécialiste, des amodiataires des deux alpages et plus de 130 bénévoles, pour la plupart des enfants en vacances à la montagne.

Après deux mois de travail, 80 mètres de mur ont été reconstruits, ayant nécessi-

té l'agencement de 100 tonnes de pierres !

Les buts du projet, soutenu financièrement par le Fonds Suisse pour le Paysage, la Loterie Romande, l'Association pour le parc naturel régional Gruyère-Pays-d'Enhaut et Pro Natura, sont à la fois agricole, puisque que le mur sert toujours à séparer deux troupeaux, conservatoire et pédagogique.

Antoine Burri 🏔️

Pro Natura Vaud



AMENAGEMENT DES ALPAGES - Les ouvrages de génie rural, guide pratique.

Complément au « Manuel d'économie alpestre et pacagère », SRVA 2003, révisé AGRIDEA 2008

Contexte et objectifs du guide : ce guide pratique, comme complément au « Manuel d'économie alpestre et pacagère », SRVA 2003,

a pour but en matière d'équipement et d'ouvrages de génie rural, de proposer une démarche, de présenter un inventaire de questions pertinentes et de réalisations judicieuses, afin d'éviter qu'un propriétaire d'alpages, ou son mandataire échafaude un projet d'aménagement d'alpages lacunaire.

Force est de constater que c'est trop souvent le cas, car l'exploitation et l'aménagement des pâturages d'estivage sont devenus beaucoup plus complexes. La législation sur la qualité des eaux et les zones de protection de source par exemple, la nécessité de coordonner les procédures (aménagement du territoire, améliorations foncières, etc.) ou l'obligation d'intégration et de durabilité des aménagements représentent des contraintes toujours plus fortes. Tout projet mal conçu, financièrement sous évalué ou techniquement inadapté, est source de déboires.

Hormis la gestion intégrée des alpages qui présente une approche large, le guide se veut assez terre à terre. Il n'a cependant pas pour ambition de proposer un projet tout fait, mais d'indiquer ce à quoi il faut penser, de souligner les difficultés et de présenter des exemples de réalisations positives. L'accent sera également mis sur le montage d'un projet en vue de son financement.


Il importe tout d'abord de définir ses ambitions, autrement dit de bien reconnaître le genre d'exploitation auquel on a affaire et de proportionner les mesures nécessaires.

Table des matières, titres principaux :

- La gestion intégrée
- Les bâtiments et leurs installations
- Les pâturages et enclos
- Les accès
- La gestion de l'eau sur l'alpage
- Le montage d'un projet
- Annexes

Diffusion : le guide, actuellement en cours de mise en page et de relecture, sera largement diffusé par AGRIDEA, vraisemblablement au début 2009. Une journée de présentation du guide est prévue et sa traduction en allemand probable, vu que les mandants sont les cantons de Fribourg, Valais et Vaud.

Jean-Luc Sautier
ingénieur du génie rural, dipl. EPFL 

Février 2009 : Journée technique d'hiver de la Société Vaudoise d'Économie Alpestre SVEA. Agrilogie de Grange-Verney, Moudon. Le sujet et la date exacte seront publiés dans l'Agri. 

18 mars 2009 :

Assemblée générale de la Société Vaudoise d'Économie Alpestre (SVEA) à Grange-Verney, Moudon.

24-26 avril 2009 : 5^e Journées de l'alpage de Megève (Haute-Savoie, F).

GESTION INTÉGRÉE DES PÂTURAGES BOISÉS DE L'ARC JURASSIEN FRANCO-SUISSE : UN MANUEL EST À DISPOSITION

Dans le cadre du programme INTERREG III, sous l'égide de la Conférence TransJurassienne, un projet de recherche et développement sur les pâturages boisés vient de s'achever avec la présentation de ses résultats le 24 octobre dernier à La Sagne (NE). Plus de 130 personnes de tous les milieux concernés étaient présentes. Des messages politiques forts, en provenance de tout l'Arc jurassien (cantons et Région Franche-Comté, cofinanciers du projet) ont aussi mis en évidence la nécessité de la gestion intégrée des pâturages boisés. Ils ont été clairement entendus.

Depuis plus de trois ans, les services de l'agriculture, des forêts et de la nature des cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura travaillent ensemble avec différentes institutions françaises pour développer les outils d'une véritable gestion intégrée des pâturages boisés. La coordination du projet a été assurée par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL).

La gestion très sectorielle agricole et forestière qui a prévalu jusqu'ici n'est plus à même de répondre aux nombreuses

attentes vis-à-vis de ces paysages emblématiques de l'ensemble de l'Arc jurassien. Il y a d'abord la nécessité d'optimiser le rendement économique traditionnel agricole et forestier de ces milieux, tout en leur conservant leur biodiversité généralement plus élevée qu'en forêt ou que dans la pâture nue. L'attrait du public pour la valeur de délassément en toute saison de ces paysages prend également de plus en plus d'importance. Un véritable consensus est devenu nécessaire pour assurer la pérennité de ces paysages si particuliers.

Le manuel, édité par la Conférence TransJurassienne, comporte 7 chapitres et 160 pages; plus de 30 auteurs y ont contribué. Il propose une typologie simplifiée des pâturages boisés, des outils de diagnostic, des conseils de gestion et une base commune pour l'élaboration d'un plan de gestion intégrée. Un chapitre est consacré aux aspects sociaux et aux initiatives économiques innovantes. Un CD-ROM comprend toutes les annexes, en particulier les plans de gestion intégrée réalisés dans les 13 sites pilotes du projet, couvrant sur plus de 1700 ha de pâturages boisés quasi tous les cas de figure en présence.

Contact : vincent.barbezat@wsl.ch

Vincent Barbezat 

10 & 11 octobre 2009 : 5^e Salon des alpages aux Diablerets.

D'autres activités et manifestations dans le cadre des groupes de vulgarisation seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité. Pour tout renseignement ou pour toute remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe :

Michael Brühlmann, Av. des Sports 48, 1400 Yverdon, tél : 024 423 44 89, fax : 024 423 44 90, e-mail : m.bruhlmann@prometerre.ch

